

QUESTIONS ORALES – CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2011

1. Joseph LEROOY :

A plusieurs reprises, les riverains de la rue Louis Gillain (côte de Pont-Audemer) ont manifesté leurs inquiétudes face à ce qu'il faut bien appeler une insécurité routière liée à la vitesse excessive des véhicules.

En effet, il est clair que tant dans le sens de la montée que dans celui de la descente, la vitesse moyenne des véhicules a augmenté. La largeur de la chaussée est sûrement une raison, le revêtement correct est sûrement incitatif et le déménagement des gendarmes a probablement eu un effet libérateur pour les accélérateurs. Si plusieurs contrôles de vitesse ont eu lieu, il est compréhensible que les agents de la sécurité routière ne puissent pas stationner sur cette voie à demeure.

Nous sommes, certes sur une route départementale, mais également en agglomération.

De nombreuses communes confrontées à ce type de problème ont apporté des aménagements de sécurité qui ont permis de ralentir les véhicules.

Outre les riverains, concernés au premier chef, la sécurité des piétons sur des trottoirs peu larges doit aussi être prise en compte. La sortie du Bd des Monts, et de la rue aux Bœufs, l'intersection avec l'avenue Kennedy, rendent cet axe extrêmement fréquenté.

Ne serait-il donc pas possible, après étude, d'envisager plusieurs aménagements pour inciter les automobilistes descendant à ralentir ? De la même façon, le flot montant ne peut-il pas être incité à ralentir par des aménagements spécifiques ? Nous avons là, mais à d'autres entrées de ville, par exemple côte de Broglie, des difficultés à résoudre. Il est de notre et de votre responsabilité de répondre à ces attentes bien légitimes.

Réponse de Monsieur le Maire

Ce problème de vitesse rue Louis Gillain nous a conduit à demander aux gendarmes d'opérer régulièrement des contrôles. Ces contrôles ont donné lieu à verbalisation en cas de dépassement. Nous avons aussi mis en place un radar pédagogique mobile visant d'une part à sensibiliser les automobilistes par rapport à leur vitesse, et d'autre part à constater l'ampleur et la fréquence des dépassements. Après deux séries de contrôle effectuées, il s'avère que seuls 2 % des dépassements enregistrés sont supérieurs à la vitesse de 60 km/h. Après consultation des services de gendarmerie, je vous indique qu'aucun accident corporel n'a été déploré sur cet axe très fréquenté sur la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2011. Ces constats ne plaident pas a priori pour la réalisation immédiate d'aménagements de sécurité qui, compte tenu de la configuration des lieux, seront pour être efficaces lourds et coûteux. En effet, cette rue est une voirie classée à grande circulation et les modifications éventuelles obéissent à des règles très contraignantes. Ainsi l'implantation de coussins berlinois apparaît impossible. En outre, les aménagements devront être discutés et financés en partie avec le Conseil Général de l'Eure.

J'ajoute que la municipalité est consciente de la nécessité d'améliorer la sécurité routière. C'est pour cela que nous avons mis en place un aménagement de sécurité de type "coussin berlinois" rue de Carentonne et qu'un autre va être très prochainement effectué en entrée d'agglomération rue Bernard Gombert.

2. Gilles LAUNAY :

La nouvelle signalisation est arrivée et comme à chaque fois quelques coquilles amusantes peuvent faire sourire. Bref, cela étant, il en est une qui apparaît poser problème. Jusqu'à présent les maisons de quartier étaient identifiées comme telles. L'aspect social de ces sites où différentes générations se côtoient apparaissait clairement sous le mot maison. Aujourd'hui, pour le Bourg le Comte, cette référence a disparu. Le phare en référence à la fresque extérieure est indiqué. Nous vous passons les sarcasmes des uns... les commentaires des autres...pour vous interpeller sur le fond de ce changement d'appellation. En effet, toute référence au lien social et identité de vie inspirée par le mot « quartier » a disparu. Nous avons entendu que ce mot avait des connotations quelque peu négatives. Mais en tout cas les habitants y sont attachés et l'association du Bourg Le Comte également. Compte tenu de ces réticences, une modification peut-elle être envisagée ?

Réponse de Monsieur le Maire

La signalétique directionnelle et piétonne est désormais totalement mise en place, prenant en compte l'intégralité des sites et équipements que compte la ville et offrant une bien meilleure orientation aux visiteurs et personnes extérieures à Bernay et ce à la satisfaction générale.

S'agissant de la dénomination "Le Phare", je vous rappelle qu'il s'agit là d'un terme utilisé depuis près de 6 années à la suite de la réalisation de graphes sur les murs extérieurs de la maison de quartier à l'initiative du centre de loisirs. Personne, à ma connaissance ne remet en cause cette appellation.

Toutefois, je sais, pour en avoir discuté avec l'Association de Quartier du Bourg-le-Comte, que celle-ci souhaiterait que la maison de quartier soit indiquée comme telle. Je n'y vois pas d'inconvénient. Une signalétique "Le Phare – Maison de Quartier" pourrait être envisagée.

3. *Vincent Mesnildrey* :

Les bernayens s'interrogent sur le devenir de l'école Jules Ferry. Pourriez- vous nous donner les informations concernant la réunion qui a eu lieu jeudi dernier ainsi que la décision prise pour la rentrée 2012-2013 ?

Par ailleurs, plusieurs familles nous ont interpellés, sur le fait que les services municipaux leur proposent de devancer cette fermeture d'école en ouvrant le choix d'inscription de leur enfant soit à Ferdinand Buisson ou à Paul Bert de façon à ne pas avoir à changer d'école l'an prochainqu'en est-il ? Si l'école Jules Ferry doit fermer comment la municipalité compte-t-elle réorganiser le secteur scolaire sur Bernay ?

Réponse de Monsieur le Maire

Après avoir rencontré le 5 mai dernier le Conseil d'Ecole, j'ai en effet souhaité organiser, non pas jeudi dernier mais le 23 juin, en présence de l'Inspecteur d'Académie et de l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale, une réunion de concertation avec les enseignants et les parents d'élèves de l'école Jules Ferry.

Cette école ne disposera plus à la rentrée que de trois classes et d'une CLIS. Pour des raisons pédagogiques et pour des questions de coût, puisque le fonctionnement de cette école s'élève à environ 130.000 euros par an, nous nous interrogeons sur la pertinence de sa fermeture à la rentrée 2012.

Lors de cette réunion, certains ont souligné qu'il était regrettable que les enfants rentrant en CP dans cette école risquent de devoir quitter l'établissement au terme d'une seule année de scolarité. Considérant cette remarque justifiée, nous avons demandé aux services municipaux de contacter les familles concernées afin de les informer de la situation et de les laisser libres de choisir entre une inscription à l'école Jules Ferry ou une inscription dès septembre 2011 dans l'école Ferdinand Buisson ou à l'école Paul Bert. A ce jour, trois familles ont opté pour cette deuxième solution. Je vous indique que l'effectif prévisionnel total est donc de 61 élèves, soit un peu plus de 20 enfants par classe, hors élèves de la CLIS. Une décision quant à la fermeture de cette école sera prise à l'automne 2011.

Dans ce cas les enfants seraient répartis entre les écoles Ferdinand Buisson et Paul Bert en fonction de leur domiciliation et de leurs préférences.